



VILLE DE
BEAUMONT

ARRÊTÉ DE POLICE DU BOURGMESTRE

Objet : Réglementation temporaire de la circulation – Dans le cadre de la manifestation le légende de la « Reconstitution Charles-Quint » - Privatisation du parking du CPAS pour les forces de l'ordre

Le Bourgmestre de la Ville de Beaumont,

Vu les articles 133, alinéa 2, et 135, §2 de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu la loi du 16 mars 1968 relative à la Police de la Circulation Routière ;

Vu l'Arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique ;

Vu l'Arrêté royal du 25 mars 1977 relatif à la signalisation routière ;

Vu la demande introduite par les inspecteurs de police présent à la cellule d'analyse d'événement pour la reconstitution de la Légende de Charles Quint en date du 28 juillet 2025

la tranquillité, de la sécurité et de l'ordre public, il y a lieu de réglementer la circulation à BEAUMONT ;

ARRÊTE :

Article 1er – Privatisation du parking du CPAS, rue de l'Abattoir 4 pour les services des forces d'ordre - du samedi 4 octobre 2025 à 7h00 au lundi 6 octobre 2025 2h30 au matin.

Article 2 – La signalisation temporaire sera installée, entretenue et retirée par et sous la responsabilité du demandeur, conformément aux dispositions des arrêtés royaux précités.

Article 3 – L'Administration communale décline toute responsabilité quant aux accidents ou dommages pouvant résulter directement ou indirectement de l'événement ou de la mesure imposée.

Article 4 – Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera punie des peines prévues par les lois et règlements en vigueur, sauf si d'autres sanctions sont expressément prévues par la législation applicable.

Article 5 – Le présent arrêté sera notifié à :

- Monsieur l'Echevin des Travaux
- Le Service Incendie
- La Police Locale
- Le Tribunal de Première Instance
- Le demandeur

Il sera publié conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Fait à Beaumont, le 29 septembre 2025



Le Bourgmestre,

B. LAMBERT

